

FOIRE AUX QUESTIONS

Comment déposer une candidature ?

Il suffit de vous rendre sur le site des relations internationales : <https://www.parisnanterre.fr/etudiant-de-paris-nanterre-partir-a-linternational/partir-en-echange-universitaire> .

Quand déposer sa candidature ?

Vous devez déposer votre candidature l'année qui précède votre échange.

Où partir en mobilité ?

Vous pouvez partir dans les universités en accord échange avec l'université de Nanterre. Vous devez également vous assurer qu'il existe bien un accord échange avec l'UFR SEGMI et votre parcours (Mathématique, Gestion, Economie). Pour cela aidez-vous de la carte interactive (**n'indiquez pas la discipline** car une erreur dans le système masque la majorité des universités). Merci de vérifier également, à l'aide de la carte, le niveau des cours proposés (uniquement licence, uniquement master, licence et master)

Est-il possible de déposer une candidature en Europe et hors Europe ?

Vous ne pouvez candidater pour les destinations Europe et hors Europe simultanément. Il y a d'abord une session de candidature pour les destinations hors Europe, généralement de fin Septembre à mi-Novembre. Puis une session de candidature pour l'Europe, généralement de début Décembre à mi-Janvier. Cependant si vous candidatez dans un premier temps pour les destinations hors Europe, et que votre candidature n'est pas retenue, vous aurez la possibilité de déposer une candidature pour l'Europe.

Est-il possible de partir dans un pays dont on ne maîtrise pas la langue ?

Vous pouvez partir dans un pays dont vous ne maîtrisez pas la langue, mais vous devez absolument maîtriser la langue d'enseignement. Par exemple vous pouvez partir en Slovaquie et suivre des cours en Anglais.

Combien de temps ?

Vous avez la possibilité de partir un semestre (1^{er} ou 2^{ème}) ou une année.

A partir de quelle année peut-on partir en mobilité internationale ?

Vous pouvez partir à partir de la 3^{ème} année de licence. Votre candidature est donc à déposer durant votre 2^{ème} année de licence. Attention, vous ne pouvez pas partir si vous n'avez pas entièrement validé votre année.

Tous les étudiants ont-ils le droit de partir ?

Les échanges sont autorisés à partir de la 3^{ème} année de licence jusqu'à la 2^{ème} année de Master. Pour partir en Master vous devez **obligatoirement** obtenir l'accord de l'enseignant responsable du Master.

Les étudiants en double licence, ont-ils le droit de partir ?

Les étudiants en double licence peuvent partir en séjour internationale. Cependant vous devez vous assurer de suivre des cours correspondant aux 2 formations. Par exemple si vous êtes en double licence Eco-Droit vous devez suivre des cours d'économie **et** de droit. Vous ne pouvez pas suivre seulement des cours d'économie.

Combien coûte les frais d'inscription ?

En mobilité, même si physiquement vous êtes à l'étranger, administrativement vous êtes toujours un étudiant de l'université de Nanterre. Vous n'aurez donc pas à payer les frais de scolarité de votre université d'accueil, mais uniquement les frais de campus pour l'accès à la bibliothèque, complexe sportif. Cependant vous devez obligatoirement faire votre inscription administrative et pédagogique avant votre départ.

A-t-on le droit à une aide financière?

Vous avez droit à une aide financière. Le montant attribué dépendra de votre situation. Pour plus d'information, contactez directement Alexandre LOPIDORIN : alexandre.lopidorin@parisnanterre.fr ou Céline RIVIALE : celine.riviale@u-paris10.fr .

Quelles sont les critères de sélection ?

Votre candidature sera sélectionnée en fonction :

- De vos notes (relevés de notes)
- De votre niveau de langue
- De votre projet (motivations)
- Du nombre de places disponibles

Quelles sont les prérequis ?

Pour partir en Amérique du Nord (hors Québec), en Afrique du sud ou en Asie vous devez valider le TOEFL avec un score minimal de 80/120 (certaines universités peuvent réclamer un score supérieur). Certaines universités européennes peuvent demander le TOEIC, cela est indiqué sur leur site. Pour vous aider dans vos préparatifs vous pouvez vous adresser au CRL (Centre de Ressource en Langue). Pour les autres universités une attestation de niveau de langue est suffisante.

Comment trouver un logement ?

Vous pouvez vous adresser directement aux universités. Certaines disposent d'un campus avec des logements disponibles pour les étudiants en échange. Vous pouvez également demander au SRI (Service des Relations Internationales) de vous mettre en contact avec des étudiants en échange lors des promotions précédentes.

Quelles sont les dates de début et de fin des échanges ?

Les dates de début et de fin de votre échange dépendent de votre destination. Pour les connaître, vous devez consulter le calendrier scolaire du pays dans lequel vous allez séjourner.

Attention : il se peut que les cours de votre université d'accueil se terminent après ceux de l'université de Nanterre. Vous reprendrez alors les cours après le début du 2nd semestre. Dans ce cas vous devez nous prévenir afin que nous puissions justifier vos absences. De plus, la réception de

vos relevés de notes sera plus tardive (à prévoir si vous souhaitez ensuite déposer une candidature pour un Master).

Est-il possible de modifier la durée de son séjour ?

Vous avez la possibilité d'annuler votre séjour. Vous devez cependant nous (l'enseignant coordinateur, le gestionnaire de mobilité et le gestionnaire pédagogique) tenir informé de votre démarche. Si vous souhaitez rallonger votre séjour vous devez d'abord adresser votre demande au SRI (Service des Relations Internationales).

Est-ce que les cours suivis dans l'université d'accueil seront les mêmes que ceux de l'université de Nanterre ?

Bien évidemment vous ne suivrez pas les mêmes cours, mais des cours équivalents que vous aurez choisi vous-mêmes. Vous devez cependant vous assurer d'avoir le nombre de crédits/ECTS suffisant (généralement 30 par semestre).

Est-ce que l'on obtient les diplômes des deux universités ?

Vous aurez les relevés de notes des deux universités mais vous serez uniquement diplômé de l'université Paris Nanterre. Le relevé de notes de votre université d'accueil sera converti.

Que se passe-t-il si l'on ne réussit pas ses examens pendant son échange ?

Vous pourrez passer les rattrapages de votre université d'accueil si vous restez sur place jusqu'à la 2^{ème} session d'examen. Si vous revenez en France avant, vous aurez à passer vos rattrapages à Nanterre, mais le sujet sera le même que vos camarades restés en France.

Où trouver les cours à suivre pendant la mobilité ?

Vous trouverez vos cours sur le site internet de votre université d'accueil. Il y a toujours un espace réservé aux étudiants en échange universitaire (incoming students, Erasmus students...). D'autre part les semestres sont souvent nommés en fonction des saisons (Fall/Winter semester = 1^{er} semestre et Spring/Summer semester = 2^{ème} semestre).

Pour info :

Chaque année, au début du mois d'Octobre, le SRI (Service des Relations Internationales) organise un **« Forum de mobilité »**. Vous pourrez y rencontrer des étudiants ayant déjà effectué une mobilité internationale et le SRI (Service des Relations Internationales) pour poser des questions sur les différents stands. Une réunion d'information aura également lieu.